EXTRAIT DU



REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 mars 2007

Membres présents:

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, BRUYERE, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, Jean-Pierre BOUHELIER, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE.

Membres absents:

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. François-André ALLAERT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET: HABITAT ET LOGEMENT - Habitat locatif public: Subventions PLH - Foyer Dijonnais: construction de 14 logements (PLUS), quartier Junot, rue de Chateaubriand à Dijon

Le Foyer Dijonnais entend réaliser la construction de 14 logements individuels situés dans le quartier Junot, rue de Chateaubriand à Dijon. Relevant d'un financement PLUS, cette opération, relevant de la programmation 2005, répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, le Foyer Dijonnais, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 42 620,85 € pour surcoût de construction,
- 16 942,72 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 2,20 % et 0,87. % du coût prévisionnel TTC (1 940 683,86 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier de la Ville de Dijon, du « 1% Logement » ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

En outre, l'opération étant conduite en démarche « Haute Qualité Environnementale », le Foyer Dijonnais sollicite du Grand Dijon une subvention à hauteur de 10 000 €, dans le cadre du dispositif communautaire spécifique dédié à la mise en oeuvre du développement durable dans les opérations d'habitat à loyer modéré (fiche II A44 du Contrat d'agglomération).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, DECIDE

- d'attribuer au Foyer Dijonnais 3, rue Févret BP 30312 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 14 logements individuels (PLUS), situés dans le quartier Junot, rue de Chateaubriand à Dijon, trois subventions d'un montant total de 69 563,57 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH):
 - 42 620,85 € pour surcoût de construction,
 - 16 942,72 € pour surcharge foncière,
 - 10 000 € au titre de la démarche Haute Qualité Environnementale.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Publié le - 2 AVR. 2007 Déposé en Préfecture le

